



Voujeaucourt, le 17 septembre 2008

Le Président de la Ligue
De Franche-Comté des échecs
Monsieur Daniel BLARDONE
39, avenue de Montjoux
25000 BESANCON.
☎ 03.81.50.46.13

COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE
DE FRANCHE-COMTE
DU 11 SEPTEMBRE 2008

Présents :

Daniel BLARDONE
Jean-Louis LOUX
Félix NADAL
Gaëlle LAMOTTE
Jean-François CORSINI
Peter RICHARD
Bernard PELLATON
Jacques ALDEA

Excusés :

Absents :

Philippe GIRARDOT

Invités :

Olivier MINAUD

• Assemblée générale

L'assemblée générale aura lieu le samedi 4 octobre 2008 à Besançon. Des élections auront lieu pour un nouveau comité directeur car celui en place arrive en fin de mandat.

• Situation financière.

- La ligue doit recevoir 7172€ de la FFE au titre du reversement des licences.
- Pour la saison 2007/2008, en Franche Comté, le nombre de licenciés « A » était de 466 et celui de licenciés « B » de 851. Le reversement aux comités départementaux est le suivant :
 - " 245€ pour le Doubs
 - " 287€ pour le Jura
 - " 70€ pour la haute Saône
 - " 110€ pour le Territoire de Belfort
- La subvention du FNDS est en baisse par rapport à l'an dernier (3700€ au lieu de 4000€). Cette baisse est le fait qu'une part est réservée à l'accompagnement en milieu scolaire.

•Compétitions.

- Le calendrier de N4 a été finalisé.
- Les inscriptions pour le championnat Régional par équipes seront closes le jour de l'assemblée générale.
- Les inscriptions pour le championnat N4 jeunes sont à faire auprès de Peter RICHARD ou le jour de l'assemblée générale dernier délai.
- Des formulaires sont joints pour s'inscription ou être candidat aux différentes compétitions de la ligue.

•Site de la Ligue.

Monsieur Peter RICHARD propose d'ajouter quelques fonctionnalités au site. Ces fonctionnalités seront discutées et décidées à l'assemblée générale. Toutes les idées pour l'amélioration du site seront les bienvenues.

•Arbitrage.

Un séminaire de mise à niveau d'arbitrage sera mis en place avant la fin de la saison prochaine. Cette session se fera certainement sur une journée.

Tous les arbitres qui n'ont pas exercés depuis un certain temps doivent faire cette mise à niveau. Dans le cas contraire, les licences d'arbitrage ne seront pas délivrées.

Une liste des arbitres concernés sera faite.

•Résolution.

Le comité directeur a pris connaissance des documents envoyés au président de la ligue par la CADE et l'instructeur fédéral. Il a voté à l'unanimité une résolution (voir en annexe).

Le secrétaire.
J.L. LOUX